

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal
1 juillet 2024

c'est **votre**
rendez-vous
citoyen





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- 18h00 Ouverture du conseil municipal



OBJECTIFS

- Créer/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux



Méline HERENGER

ère adjointe, déléguée aux ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Création et suppression de postes
Validation du nouveau tableau des effectifs



OBJECTIFS

- Modifier le règlement du temps de travail afin d'intégrer plusieurs évolutions, qui correspondent, selon les cas, soit à des évolutions réglementaires qu'il s'agit alors de transposer dans notre réglementation interne, soit d'éléments de clarification des dispositions existantes



Méline HERENGER

ère adjointe, déléguée aux ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Adoption du nouveau règlement du temps de travail



OBJECTIFS

- Attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 2500 € afin de permettre à l'association d'équilibrer les comptes



Mélina HERENGER

ère adjointe, déléguée aux ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Modification de la convention de mandat en attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 2500€



OBJECTIFS

- Mettre en conformité l'organisation administrative du service commun d'expertise fiscale :
 - Signature d'une convention entre toutes les parties prenantes
 - Consultation des comités techniques des membres
 - Révision de la composition et des fonctions des instances de gouvernance



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Signature de la nouvelle convention de service commun
d'expertise fiscale avec Grenoble-Alpes Métropole**



OBJECTIFS

- Mieux connaître les modes de vie des familles d'aujourd'hui



Stéphane MAIRE

Adjoint délégué à la jeunesse
et à la tranquillité publique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature avec l'INSEE de la convention « Enquête Familles 2025 »



OBJECTIFS

- Répondre à la demande de l'éducation nationale
- Fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire des Béalières en groupe scolaire afin de renforcer la cohérence administrative et pédagogique entre les cycles scolaires



Véronique CLERC

Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la primarisation des écoles des Béalières à compter de la rentrée scolaire 2024.



OBJECTIFS

- Contribuer au réemploi des livres et à un recyclage afin d'éviter la destruction des livres invendus lors de la bourse aux livres
- Conclure un partenariat avec la société recyclivre.com qui s'engage à reverser 10% des bénéfices à ULISSE Grenoble Solidarité



Christel REFOUR

Adjointe déléguée à l'action sociale
et aux solidarités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature d'une convention entre la ville de Meylan
et la société Recyclivre.com



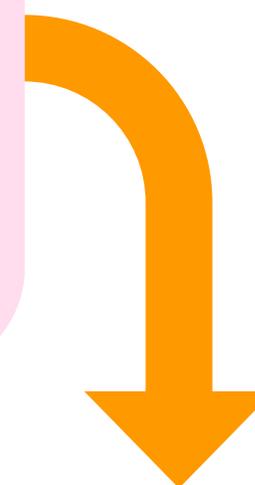
OBJECTIFS

- Simplifier les modifications futures des règlements afin de permettre une meilleure réactivité



Antoine NAILLON

Conseiller municipal délégué à l'alimentation
et à l'éducation à l'environnement



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Les prochains règlements intérieurs seront pris
par arrêté du Maire**



OBJECTIFS

- Abroger les anciennes délibérations pour annuler et remplacer les précédents règlements des jardins familiaux de la Gare du Bachais et du Charlaix



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Abroger la délibération n°2019-06-24-31 du 24 juin 2019 relative au règlement intérieur des jardins familiaux du Charlaix et la délibération n° 2009-12-14/0020 du 14 décembre 2009 relative au règlement intérieur des jardins familiaux du Bachais



OBJECTIFS

- Remettre à jour le règlement intérieur daté de 2012



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Abroger les délibérations n°2012-06-25/055 et n°2014-06-23-37
par la remise à jour du règlement intérieur par l'arrêté 24-425
relatif au « Règlement intérieur des ruchers partagés »



OBJECTIFS

- Sortie de la convention avec l'EID Rhône Alpes .



Anne-Marie BOULLIER

Conseillère municipale en charge
de la biodiversité



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Retrait du périmètre de l'Entente Interdépartementale Rhône Alpes
pour la Démoustication**



OBJECTIFS

- Modification d'une clause du marché afin de répondre plus fidèlement à la réalité économique



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver les termes de l'avenant n° 3 au contrat de performance énergétique



OBJECTIFS

- Régularisation du transfert en pleine propriété de cinq réservoirs d'eau potable, de deux stations de pompage d'eau potable ainsi que de trois postes de relevage des eaux usées



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Transfert à GAM de l'assiette foncière des cinq réservoirs, des deux stations de pompage d'eau potable et des trois postes de relevage des eaux usées



OBJECTIFS

- Prémption des parcelles cadastrées situées 34 chemin de la Taillat dans le but de réaliser une opération d'aménagement répondant aux objectifs de production de logements sociaux fixés par le Programme Local de L'Habitat



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Conclure une convention d'opération avec GAM et l'EPFL-D portant sur les parcelles cadastrées section AR numéros 8-9 et situées 34 chemin de la Taillat à MEYLAN



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal



13
JUILLET



27
AOÛT



9
SEPTEMBRE





OBJECTIFS

- Cession de la parcelle BA 86 dont le prix a été fixé à 90 000 euros afin d'aménager l'accès et les places de stationnement de son opération immobilière



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Céder, au profit de la société CERIM, la parcelle cadastrée section BA
numéro 86 et située 15 chemin de Malacher à MEYLAN,
au prix de 90 000 euros HT**



OBJECTIFS

- Décider la cession, au profit de la SCIC SILVAE, d'un terrain d'environ 3 322 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A numéro 398, au prix de 705 000 euros



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Céder, au profit de la SCIC SILVAE, un terrain d'environ 3 322 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A numéro 398, au prix de 705 000 euros



OBJECTIFS

- Un projet ouvert sur le parc
- Un projet porteur de commun et de lien social
- Une rénovation énergétique de qualité



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international





Pourquoi SYLVAE ?

- Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- Un acteur local
- Un modèle d'habitat accessible, écologique, favorisant le lien social
- Un projet qui coche toutes les cases !



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au logement
et à l'international



OBJECTIFS

- Renforcer le patrimoine arboré sur l'ensemble du territoire communal
- Don de maximum 1 arbre par foyer (maison individuelle) et 10 arbres par copropriété
- Budget : 3000 €



Marie-Odile NOVELLI

Adjointe déléguée à
l'environnement
et à la transition écologique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver le dispositif de subventionnement en nature proposé permettant la plantation d'arbres dans les terrains privés meylanais



OBJECTIFS

- Etat des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques
- Etat des lieux de la prévention de l'abandon des déchets
- Développement d'outils de sensibilisation
- Amélioration des cendriers et objets ludiques



Marie-Odile NOVELLI

Adjointe déléguée à
l'environnement
et à la transition écologique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature du contrat-type entre la Ville de Meylan et l'éco-organisme Alcome pour la durée de l'agrément,



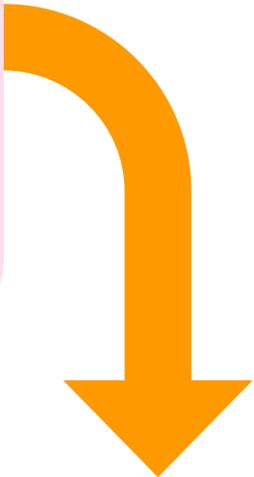
OBJECTIFS

- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap
 - Attribution pour l'année 2024 d'une subvention de 6000€ à l'association Loisirs Pluriel Porte des Alpes
 - Développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap
 - Permettre aux parents d'enfants handicapés de mieux concilier leur temps de vie familiaux et professionnels et de bénéficier de temps de répit par une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques de leur enfant
 - Favoriser la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides dès le premier âge



Christophe BATAILH

Adjoint délégué à la petite enfance, à la politique associative et aux commerces



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature d'une convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération et fixée pour quatre années de 2024 à 2027



OBJECTIFS

- Faire du Clos des Capucins un lieu culturel majeur, complémentaire à l'Hexagone Scène Nationale, à la Maison de la Musique et aux équipements culturels de proximité
- Création d'une résidence d'artistes composée d'un espace de « création artistique et diffusion » et d'un espace de « logements d'artistes ».
- Premières études en 2024 et livraison des travaux envisagée fin 2025



Jean-Pierre DESBENDIT

Conseiller municipal délégué à la musique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver la mise en place d'un partenariat entre la ville de Meylan et l'Hexagone Scène Nationale pour la création d'une résidence d'artistes au Clos des Capucins.



OBJECTIFS

- Revaloriser les salaires des agents en réponse à l'inflation
- Renforcer l'attractivité et la fidélisation
- Répondre aux difficultés de recrutement sur certains postes



Méлина HERENGER

ère adjointe, déléguée aux ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Adoption des modalités du nouveau dispositif indemnitaire
pour les agents de la Ville



OBJECTIFS

- Le gymnase
- Le parc
- L'école



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à réaliser toute formalité administrative afférente



OBJECTIFS

- Attribution des marchés dans le cadre de la rénovation énergétique et la mise en accessibilité PMR du gymnase des Aiguinards



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à réaliser toute formalité administrative afférente



OBJECTIFS

- Répondre aux exigences du Décret tertiaire, de mettre en accessibilité le bâtiment et d'effectuer des travaux de rénovation nécessaires à la bonne pratique du sport
- Avenant n°1 : Modification et précision du contenu des articles sur :
 - La détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire
 - La rémunération du mandataire – modalités de règlement



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SAGES pour la pour la réhabilitation du gymnase des Aiguinards



OBJECTIFS

- Attribution des marchés dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Mi-Plaine



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à réaliser toute formalité administrative afférente



OBJECTIFS

- Projet de restructuration du groupe scolaire Mi-Plaine
- Avenant n°1 : Acter la validation du cout prévisionnel des travaux et le calcul du forfait définitif



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n° 22MO11



OBJECTIFS

- Projet de restructuration du groupe scolaire Mi-Plaine
- Avenant n°2 : Modification et précision du contenu des articles sur :
 - La détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire
 - La rémunération du mandataire – modalités de règlement



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SAGES pour la réalisation du groupe scolaire Mi-Plaine



OBJECTIFS

- Attribution des marchés dans le cadre des travaux pour la requalification du parc des Aiguinards



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à réaliser toute formalité administrative afférente



OBJECTIFS

- Cadrer l'action communale pour la valorisation de l'apaisement des mobilités au sein de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants au travers d'objectifs clefs
 - Apaiser les déplacements dans les quartiers
 - Renforcer la place pour les modes actifs
 - Intégrer l'apaisement des mobilités dans les projets d'aménagement urbain
 - Accompagner les changements de comportements des usagers



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Valider le plan d'action et les mesures attenantes présentés dans la délibération et signer le manifeste « Ville Apaisée Quartiers à Vivre » proposé par l'association « Rue de l'avenir » de l'avis sur le 1^{er} arrêt du Programme local de l'habitat (PLH) 2025-2030



Pourquoi une délibération cadre sur les mobilités apaisées ?

- Pour rendre lisibles les actions déjà engagées et à maintenir
- Pour donner un cadre à la politique publique communale sur l'apaisement des mobilités

Une délibération issue d'une concertation

- 08/03 : premier atelier avec habitants (déjà sollicités dans le cadre du plan marche)
- 30/04 : groupe tranquillité du CLSPD
- 27/05 : Réunion avec élus de quartier
- 28/05 : deuxième atelier avec habitants + CLSPD



Une compétence partagée

- **SMMAG** (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) :
 - Réseau Transports en commun
 - Réseau cyclable
- **Grenoble Alpes Métropole**
 - Voirie
- **Ville de Meylan**
 - Cheminements piétons



OBJECTIFS du dispositif Mobilités Apaisées

- Améliorer le cadre de vie, en réduisant le nombre de déplacements effectués en voiture individuelle
- Développer l'usage des transports en commun (compétence SMMAG)
- Partager l'espace public en faveur des mobilités actives
- Améliorer la sécurité de tous les modes de déplacements



Plan d'actions dispositif Mobilités Apaisées

- Apaiser les déplacements dans les quartiers
- Intégrer l'apaisement des mobilités dans les projets d'aménagements urbains
- Renforcer la place pour les modes actifs
- Accompagner les changements de comportement des usagers
- Concertation, suivi et évaluation



Plan d'action : 1 - Apaiser les déplacements dans les quartiers

- Ville 30
 - Le 30 est la règle, le 50 est l'exception
- Zones de rencontre
 - toutes rues publiques en impasse pourront passer en zone de rencontre
- Secteurs à fort enjeu piéton (sortie d'écoles, commerces...)
 - Rue des Aiguinards, chemin de Bérivière (Tuileaux), Haut-Meylan (avenue de Chartreuse)
- Développement du stationnement automobile "zones bleues"
 - Favoriser le stationnement courte durée (courses)



Plan d'action : 2 - Développer l'usage des modes actifs

- Clarifier la réglementation
 - Pistes cyclables, Voies vertes, Places piétonnes, parcs
- Marche à pied : cf délibération déjà votée Plan Marche
- Vélo (rappel = compétence SMMAG-Métropole)
 - Accompagner la mise en œuvre du réseau structurant vélo (ex Tempovélo --> Chronovélo)
 - Prioriser la réfection des pistes cyclables dans le plan de rénovation GER de la Métropole (ex : piste Buclos)
 - Favoriser le stationnement vélos dans les espaces privés --> délibération déjà votée
- Rendre attractifs ces déplacements dans le cadre du réchauffement climatique
- Végétalisation le long de ces axes, bancs, points d'eau...



Plan d'action : 3. Intégrer les modes actifs dans les projets d'aménagement urbain

- Recommandations formulées dans la charte communale d'urbanisme :
 - Porosité piétons et cycles
 - Stationnement vélos pour les visiteurs
 - Inciter les promoteurs à financer des places sur les nouveaux projets (logements et bureaux)



Plan d'action : 4. Accompagner les changements de comportement des usagers

- Information, jalonnement, communication
 - Plan de jalonnement marche + réalisé par la commune d'ici fin 2025
 - Obtenir jalonnement cycles par la Métropole
 - Communication vers le grand public
- Apaiser les "conflits" entre modes via des actions de sensibilisation, et de verbalisation
- Exemplarité de la mairie :
 - favoriser la marche pour les déplacements des écoles, formation au vélo dans les écoles élèves..
 - Mettre en place actions type vélo-école"
 - Actions : challenges à l'école à , au travail à vélo, PDM (Plans De Mobilités)...



Plan d'action : 5. Concertation, suivi et évaluation

- Mettre en place indicateurs
- Associer acteurs CEM et CLSPD + UQ, associations spécialistes dans la mise en œuvre de ce plan d'actions



Mise en oeuvre 2024-2026

- Priorités

- Mettre en place panneaux réglementaires + pédagogiques (zones piétonnes, voies vertes, pistes cyclables, parcs...)
- Poursuivre actions engagées dans le cadre du plan marche (bancs, plantations d'arbres...)
- Poursuivre actions engagées pour le stationnement cycles : implantation arceaux, mise à dispo arceaux pour copro...
- Mettre en œuvre "zones de rencontres" dans les rues en impasse (en concertation avec les habitants)
- Poursuivre actions pour les secteurs à fort enjeu piéton (Bérivière, Haut-Meylan)
- Jalonnement cheminements à pied + liaisons cyclables
- Poursuivre rénovation pistes cyclables et voies vertes
- Mise à jour de la charte communale d'urbanisme
- Actions de sensibilisation avec le GT du CLSPD



Mise en oeuvre 2024-2026

- Financement
 - Budget ville de Meylan
 - Budget GER et Proxi de la Métropole



OBJECTIFS

- Cadrer l'action communale pour la valorisation de l'apaisement des mobilités au sein de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants au travers d'objectifs clefs
 - Apaiser les déplacements dans les quartiers
 - Renforcer la place pour les modes actifs
 - Intégrer l'apaisement des mobilités dans les projets d'aménagement urbain
 - Accompagner les changements de comportements des usagers



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Valider le plan d'action et les mesures attenantes présentés dans la délibération et signer le manifeste « Ville Apaisée Quartiers à Vivre » proposé par l'association « Rue de l'avenir » de l'avis sur le 1^{er} arrêt du Programme local de l'habitat (PLH) 2025-2030



OBJECTIFS

- Montant total de l'opération estimé à 3 442 275 € H.T. soit 4 130 730 € T.T.C., réparti comme suit :
 - 2 863 157,00 € T.T.C. pour le SMMAG
 - 75 728,00 € TTC pour la commune
 - 1 191 767,00 € T.T.C. pour la Métropole



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Valider la participation financière communale à hauteur de 75 728,00€ TTC
et signer la convention**



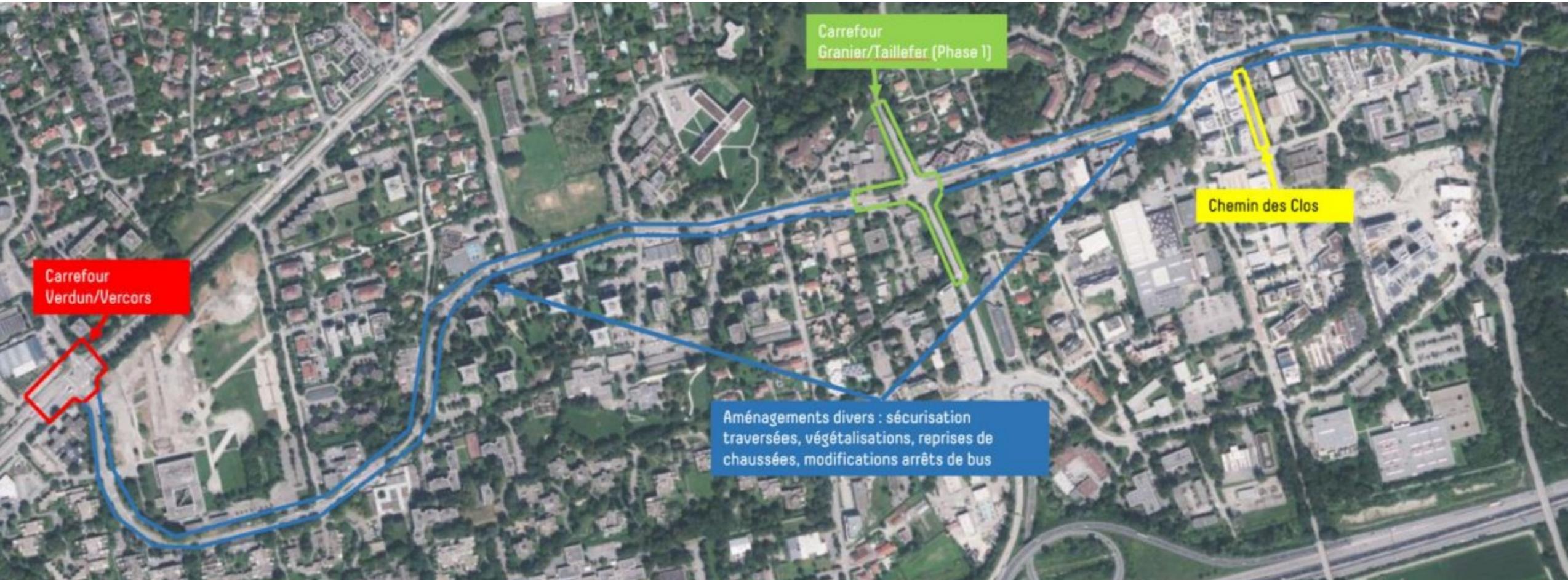
OBJECTIFS

- Améliorer le **cadre de vie**, la qualité de l'**air** et la place de la **nature** en ville
- Réduire la vitesse et **améliorer la sécurité** de tous les modes de déplacement
- **Partager l'espace public** en faveur des mobilités actives et des transports en commun
- Préserver les accès automobiles aux **habitations, commerces et services**
- Prendre en compte l'**arrivée de nouveaux habitants et travailleurs** dans le secteur

- *Cf réunion de concertation du 11 oct 2022*



Projet d'amélioration de la ligne C1 - secteur Vercors-Granier



Carrefour
Verdun/Vercors

Carrefour
Granier/Taillefer (Phase 1)

Chemin des Clos

Aménagements divers : sécurisation
traversées, végétalisations, reprises de
chaussées, modifications arrêts de bus

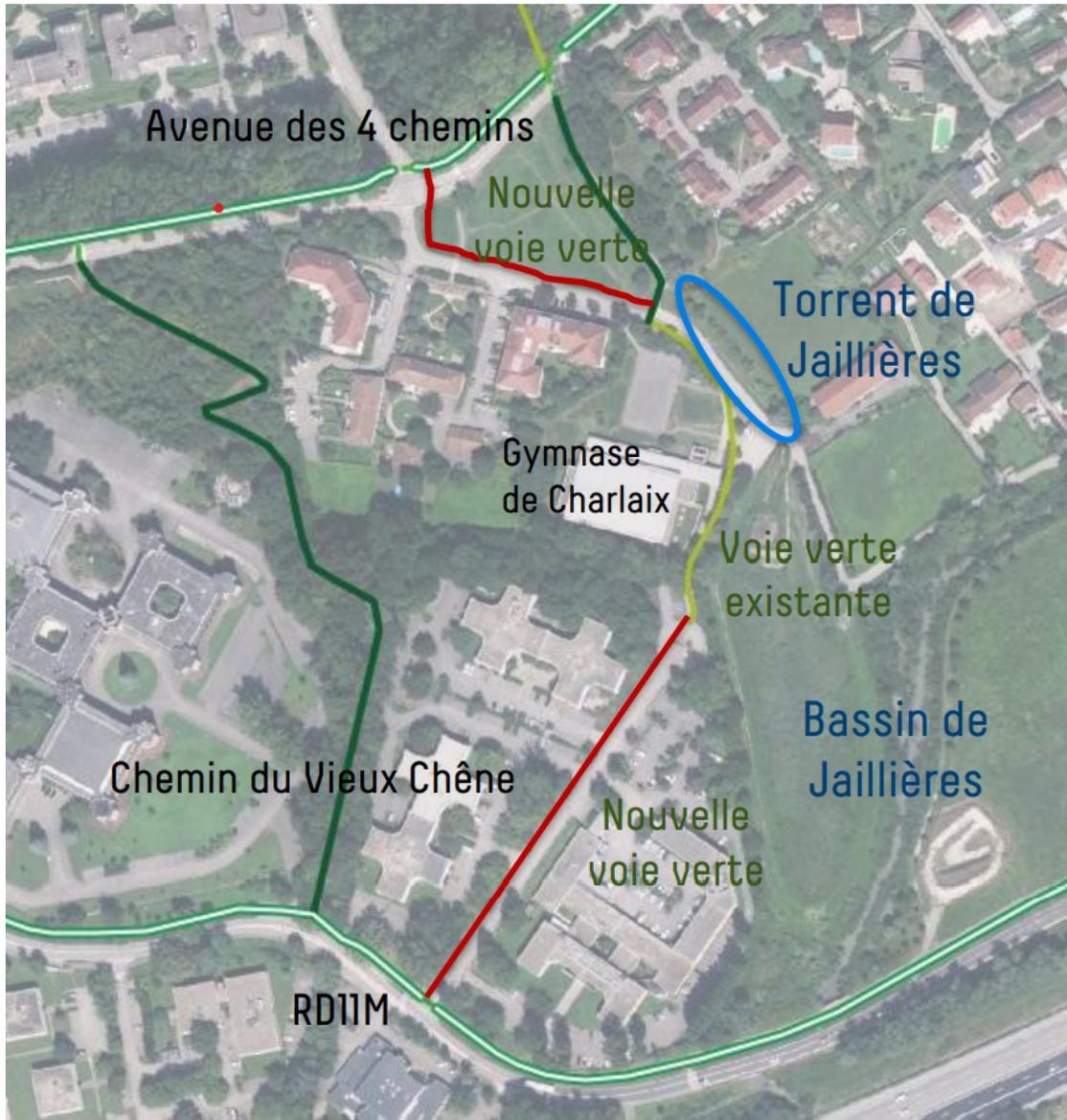


ORGANISATION DES TRAVAUX - secteur Vercors-Granier

- Réaménagement du carrefour Granier / Taillefer **Juillet-décembre 2024**
- Réaménagement du carrefour Verdun / Vercors **À partir de Juillet 2025**
- Améliorations sur l'axe Vercors-Granier **À partir de début 2025**
 - Sécurisation des traversées piétons
 - Végétalisation
 - Réorganisation des arrêts



Projet d'amélioration de la ligne C1 - secteur Charlaix



Objectif : suppression de la fourche actuelle.

Conséquence : Tous les bus :

- Auront leur terminus au Pré-de-l'eau (week-end compris)
- Desserviront l'arrêt Maupertuis



ORGANISATION DES TRAVAUX - secteur Charlaix

- Création d'une voie dédiée aux bus devant le gymnase À partir de Juillet 2025
- Déplacement arrêt Maupertuis au carrefour 4 chemins/Monarié
- Amélioration des espaces publics entre avenue des 4 chemins et la RD11m avec création d'une voie verte



CONCERTATION DES HABITANTS ET DES SALARIES

- **Concertation avec les habitants :**
 - Concertation sur le projet : printemps 2022
 - Concertations sur plan de circulation : automne 2022
- **Informations sur les travaux :**
 - Carrefour Granier-Taillefer : 14 mai 2024
 - Axe Vercors-Granier : fin 2024
 - Barreau du Charlaix : septembre 2024



Projet d'amélioration de la ligne C1 - financement

Secteur	Date de la délibération	Total (TTC)	Part Métro	Part SMMAG	Part Commune
Carrefour Taillefer	08/04 2024	1 876,3 K€	1 298,8 K€ (69,22 %)	395,3 K€ (21,07 %)	182,1 K€ (9,71 %)
Vercors-Granier	01/07/2024	2 057,6 K€	1 650,3 K€ (80,20 %)	341,7 K€ (16,61 %)	65,6 K€ (3,19 %)
Barreau du Charlaix	01/07/2024	4 130,7 K€	1 191,8 K€ (28,85 %)	2 863,2 K€ (69,32 %)	75,7 K€ (1,83 %)
TOTAL		8 064,6 K€	4140,9 K€ (51,35 %)	3 590,1 K€ (44,53 %)	331,4 K€ (4,12 %)



OBJECTIFS

- Montant total de l'opération estimé à 3 442 275 € H.T. soit 4 130 730 € T.T.C., réparti comme suit :
 - 2 863 157,00 € T.T.C. pour le SMMAG
 - 75 728,00 € TTC pour la commune
 - 1 191 767,00 € T.T.C. pour la Métropole



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Valider la participation financière communale à hauteur de 75 728,00€ TTC
et signer la convention**



OBJECTIFS

- Dépenses engagées hors fonds de concours Le montant total de l'opération estimé à 1 714 679,24 € H.T. soit 2 057 615,09 € T.T.C., réparti comme suit :
 - 1 650 297,73 € T.T.C. pour la Métropole
 - 341 688,68 € T.T.C. pour le SMMAG
 - 65 628,68 € T.T.C. pour la commune
- Fonds de concours
 - Montant prévisionnel du fonds de concours : 307 649,42 € H.T.



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Valider la participation financière communale à hauteur de 65 628,68 € T.T.C. de compétences communale et 307 649,42 € H.T. de fonds de concours métropolitain et signer la convention



DEMOCRATIE



ÉCOLOGIE



SOLIDARITÉ

- Questions diverses



ville de
meylan

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Rendez-vous

lundi 30 septembre 2024 !

